



Grenoble, le 27 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

RISQUE AVALANCHE

Monsieur Richard Samuel, Préfet de l'Isère souhaite rappeler que la pratique du ski ou de la raquette en dehors des pistes balisées est fortement déconseillée.

Les pratiquants d'activités de montagne doivent ainsi être particulièrement vigilants et faire preuve de prudence. Le risque zéro en montagne n'existe pas.

Quelques conseils pour les randonnées hivernales (en ski, raquettes..) :

- *Attention aux avalanches ! Seules les pistes ouvertes sont délimitées, sécurisées et contrôlées.*
- *Informez-vous sur les risques d'avalanche* : tenez compte du drapeau d'avalanche et des bulletins météorologiques affichés aux points de passage les plus fréquentés de la station.
- *Faites appel à des professionnels si vous voulez pratiquer le hors-piste* : ne partez jamais seul, indiquez votre parcours et votre heure prévisionnelle de retour.
- *Établissez un itinéraire adapté à votre niveau technique et physique* .
- *Équipez-vous d'un DVA* (détecteur de victime d'avalanche) : cet appareil émetteur-récepteur doit être porté sous les vêtements. Il est indissociable de la pelle et de la sonde dans votre sac à dos. Il est essentiel de tester son DVA avant toute sortie et de s'entraîner régulièrement à son utilisation (des parcs d'entraînements existent dans certaines stations).
- En cas d'accident, protégez la victime, alertez les secours (112) et portez assistance. Lorsque vous alertez les secours, donnez le plus de renseignements possibles sur la victime et sa localisation.
- *Sachez renoncer.*

Pour rappel, si actuellement **le secours en montagne est gratuit** (en dehors des secours sur les domaines skiables), **une opération de secours coûte en moyenne à l'État 8600 €** (rapport de la Cour des Comptes – septembre 2012).

CONTACT PRESSE

☎ 04 76 60 48 07 communication@isere.pref.gouv.fr